

# VOTATION DU 21 MAI 2006

## « LOI CONSTITUTIONNELLE POUR UNE GESTION SAIN ET DEMOCRATIQUE DES FINANCES PUBLIQUES DANS LA DUREE »

Prise de position du Comité « HALTE AUX DEFICITS » ..... **NON**

Préambule :

L'initiative constitutionnelle que notre Comité avait lancée pour donner au peuple la possibilité de voter toutes hausses (baisses) d'impôts avait, dans son esprit, pour but de freiner le gaspillage de nos deniers publics sans toucher forcément au social. De plus, si on se rappelle les directives sorties de l'audit imposée par le Peuple, on pouvait économiser sans toucher aux acquis sociaux mais en réorganisant l'Etat.

Situation actuelle :

Après l'audit, pendant quelques années, rien n'a été réellement fait. Ce n'est que depuis peu que l'on voit bouger les choses, GE-pilote, mise en place d'outils analytiques et pour finir, cerise sur le gâteau, le nouveau Conseil d'Etat semble unanime pour réorganiser l'Etat et essayer de redresser les finances de notre chère République.

Analyse de la nouvelle loi :

**Cette nouvelle loi pourrait se révéler un outil extrêmement dangereux. Car il pourrait permettre d'obtenir du peuple des augmentations d'impôt qu'il refuserait normalement, en le forçant à choisir entre une augmentation d'impôt et une réduction de charge impopulaire, telle que par exemple une réduction des forces de police conduisant à une diminution de la sécurité en ville.**

**Il y a un risque donc qu'elle permettrait d'exercer un chantage efficace sur le citoyen. Ce qui n'est certainement pas ce que nos élus avaient voulu initialement, mais ce à quoi peut conduire cette loi par sa formulation simpliste, en d'autres termes, par son absence de garde-fous .**

De l'autre côté, la nouvelle loi pourrait être un outil pour obliger un future Conseil d'Etat de ne pas pratiquer la politique de l'immobilisme que nous avons vécu par le passé. A Genève, une gestion acyclique est inconnue, plus on gagne plus on dépense, c'est le politiquement correct de nos édiles, mais ce système genevois n'est rien d'autre qu'une gestion elle incorrecte des deniers publics. Cela fait longtemps que cela dure et cela n'est pas demain que l'on va changer ce système, sauf si l'on fait quelque chose, et cette nouvelle loi pourrait être considérée comme un pas dans la bonne direction.

En conclusions, une fois n'est pas coutume, notre Comité vous invite à réfléchir aux arguments ci-dessus et à former votre propre opinion sur la nouvelle loi.

Le Comité rappelle que tant que les principales mesures de l'audit d'Arthur Andersen n'ont pas été appliquées, tant que l'on n'aura pas réorganisé les services de l'Etat, nous ne soutiendrons aucune manipulation de budget ou de nouvelles lois destinées à contourner la décision du Peuple

Nous rappelons que Genève (en comparaison Suisse) a le plus fort endettement par tête d'habitant, le plus de fonctionnaires par tête d'habitant, les coûts d'exploitation les plus élevés par tête d'habitant, etc.

La fiscalité des personnes physiques est, quant à elle, l'une des plus élevées de Suisse et les recettes fiscales totales comprennent pour quelque 20 % de fiscalité des personnes morales - quelque 1 milliard - (Vaud 8/10 %, Neuchâtel, misère) ; un retournement de situation économique conduira inéluctablement Genève dans le mur.

Président de « HALTE AUX DEFICIT »  
Herbert EHSAM